



12^{ème} TRAIL BLANC DU PONT D'ESPAGNE

CAUTERETS (Hautes-Pyrénées)

Samedi 10 janvier 2026

REGLEMENT DU TRAIL

Dernière mise à jour le 09/10/2025

GÉNÉRALITÉS

Le Club Athlétique du Vignemale de Cauterets (association loi 1901 n°W651000665) organise le Trail Blanc du Pont d'Espagne, une épreuve de course à pied en montagne, essentiellement sur parcours enneigés.

- Le Trail Blanc du Pont d'Espagne aura lieu le samedi 10 janvier 2026
- Ce Trail est ouvert à tous à partir de la catégorie juniors (hommes et femmes, licenciés ou non).
- La catégorie cadets pourra participer au 10 km uniquement
- Deux parcours sont proposés :
 - Un parcours de 10 km
 - Un parcours de 20 km
- Le départ commun aux deux parcours sera donné au porche d'accueil du parking du Pont d'Espagne à 9h. L'arrivée sera jugée au Plateau du Clot à proximité du chalet du Clot
- Epreuve en autonomie totale pour le 10 km, un seul ravitaillement solide et liquide pour le parcours du 20 km.

L'accès au parking sera gratuit pour les concurrents. Le ticket d'entrée devra être présenté à la remise du dossard, ce dernier sera échangé avec un ticket de sortie.

LES PARCOURS

Deux trails sont proposés (1 de 10km et 1 de 20km)

La boucle mesure 10km pour un dénivelé **de 250m de D+.**

Vous trouverez les parcours sur le site internet www.race-cauterets.fr

Le parcours emprunte les pistes nordiques damées, des parcours piétons/raquettes, des passages hors-pistes, des passages sur une partie de la piste bleue du ski alpin.

Pour des raisons de sécurité notamment en cas de conditions météorologiques défavorables et de l'état du manteau neigeux l'organisation du Trail Blanc du Pont d'Espagne se réserve le droit de retarder l'heure de départ, de modifier le parcours, d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des droits d'inscription.

RAVITAILLEMENTS /SECOURS

Epreuve en autonomie totale pour le 10km, un seul ravitaillement solide et liquide pour le parcours du 20 km.

Les coureurs auront l'obligation d'avoir un contenant individuel (gobelet, poche à eau) pour pouvoir être servi en liquide.

Un ravitaillement attendra les coureurs des 2 épreuves après l'arrivée. Buffet, boissons chaudes, garbure seront servis à la salle de réception du l'ancien Casino de Cauterets, situé sur l'Esplanade des œufs.

Le poste de ravitaillement est aussi **un poste de contrôle** (pointage des dossards) et **un poste de secours** (soins de premières urgences).

Les professionnels de la montagne, contrôleurs, officiels de l'organisation du Trail ont toute autorité pour arrêter temporairement ou définitivement un coureur présentant des signes évidents d'épuisement.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Les parcours sont **ponctuellement balisés** de jalonnettes de couleur rouge et de rubalise.

A l'arrivée :

- Antenne secours (dans la zone d'arrivée)
- Cabinet Médical de Cauterets « Victor Hugo » (05.62.92.14.00)

ÉQUIPEMENTS

Bâtons autorisés

Aucun matériel n'est obligatoire, cependant l'organisation fait appel à la responsabilité et l'autonomie de chaque coureur.

C'est une épreuve hivernale, en montagne et dans la neige. A cette période le temps peut se dégrader rapidement, il peut faire très froid.

L'organisation préconise :

- Pièce d'identité
- Téléphone portable chargé à 100%
- Réserve d'eau de 1 litre minimum + réserve alimentaire
- Gobelet personnel
- Sifflet (à utiliser en cas de nécessité absolue)
- Couverture de survie (mini 2 x 1,4)
- Veste imperméable et coupe-vent
- Vêtements chauds manches longues
- Pantalon ou collant long
- Gants
- Casquette
- Bonnet
- Lunettes de soleil (réverbération de la neige)

CHRONOMÉTRAGE

- Assuré par Pyrénées Chrono
- **Le dossard**, avec puce électronique, sera **placé impérativement sur le ventre**, clairement visible pour simplifier les pointages intermédiaires tout le long du circuit.
- **Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

ASSURANCE – RESPONSABILITÉ

La course est couverte par une Assurance Responsabilité Civile souscrite par le Club organisateur

- **Les licenciés** bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.
- **Les non licenciés** doivent souscrire une assurance personnelle.
- En cas d'abandon d'un coureur ou de disqualification par l'organisation, la responsabilité du Club organisateur **ne sera pas engagée.**

INSCRIPTIONS

1. Règlement complet de la course, sur le site : **www.race-cauterets.com**
2. Les inscriptions seront ouvertes du lundi 13 octobre 2025 au vendredi 28 décembre 2025 dans la limite des places disponibles.

Nb : Aucune inscription le jour du Trail.

3. Les places seront limitées à **500 coureurs au total des 2 épreuves.**
 4. Les inscriptions se feront **uniquement par voie électronique payable en ligne sur le site Pyrénées Chrono → <https://pyreneeschrono.fr>**
 5. Les inscriptions sont accompagnées **d'un PPS ou d'un certificat médical**. Le document fourni doit être :
 - soit PPS (Parcours de prévention santé) soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, portant explicitement la mention complémentaire « **en compétition** ». Ce certificat devra être en cours de validité à la date de la compétition du 10 janvier 2026 (être daté de moins d'un an).
 - soit une copie de la licence FFA avec le certificat du médecin. Seules les licences FFA – FFCO – FFTRI – FFME / FSGT – UFOLEP avec mention « course à pied en compétition » / RFEA – FEDME (Fédérations Espagnoles) FFA de type « Athlé Compétition », « Athlé Entreprises », « Athlé Running » ou « Pass Running » sont acceptées. Pour les licences « Pass Running », la photocopie doit comporter le recto et le verso de la licence et le nom du coureur, le nom du médecin, la date de la visite et le tampon du médecin doivent être clairement lisibles.
- Ce certificat médical ou cette copie de la licence pourront être téléchargés par le coureur directement depuis le site de la course, après le paiement de son inscription. Droit d'engagement :

Parcours 10km = 28 euros ; Parcours 20km = 35 euros

6. L'organisation ne validera l'inscription que si le dossier est complet : **Inscription dûment remplie, lecture et validation du règlement de la course, certificat médical ou photocopie de la licence valide : FFA – FFCO – FFTRI – FFME / FSGT – UFOLEP avec mention « course à pied en compétition » / RFEA – FEDME (Fédérations Espagnoles) et du paiement** par voie électronique auprès de PYRENEES CHRONO
7. Tout dossier incomplet ou non conforme **ne sera pas traité** - Aucun dossard ne sera attribué sans ces pièces jointes obligatoires.

Aucun accusé de réception n'est adressé, chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site Pyrénées Chrono.

ANNULATION

Au moment de l'inscription une assurance annulation vous sera proposée.

Exemple du module d'assurance intégré en fin de parcours d'inscription.

Protection Annulation | N'OUBLIEZ PAS D'ASSURER VOTRE DOSSARD

 **Remboursement sous 72H**  **0 paperasse**  **COVID-19 inclus**  **Simple et Rapide**

L'assurance BEticketing rembourse 80% de la valeur de votre dossard en cas d'imprévu.
Vous êtes protégé en cas d'infection au COVID-19 dans les 30 jours précédant la course.

Assurance toute cause, pour tout événement imprévisible et soudain vous empêchant de participer à l'événement.
Valable jusqu'à 72H après l'événement.
L'annulation ou le report de la course lié au COVID-19 ne sont pas couverts par l'assurance.

Veillez noter que si, par la suite, vous annulez ou transférez votre inscription sur une autre épreuve, l'assurance sera perdue.
Important / Inscription par équipe: l'assurance est une option individuelle qui doit être souscrite équipier par équipier.

☒ Je reconnais avoir pris connaissance des [conditions générales d'assurance](#), et [DIPA](#) et les accepter. *

DOSSARDS

- Aucun dossard **ne sera envoyé par la poste** et aucun dossard **ne sera échangé**.
- Retrait des dossards : **Uniquement le samedi 10 Janvier 2026 à partir de 7h sur le lieu de départ (bâtiment d'accueil du site du Pont d'Espagne)**
- **Rappel : Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

ABANDON

- Tout abandon en cours d'épreuve, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de sécurité ou contrôle le plus proche. Le dossard sera restitué** à ce même poste de contrôle pour éviter toute confusion.
- Le coureur **devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens, par le tracé de la course.**

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence ou falsification de dossard ;
- Non pointage au point de contrôle ;
- Modification ou suppression du balisage ;
- Pollution, dégradation volontaire;
- Refus de se faire examiner par un médecin ;
- Manque de respect envers un officiel ou un bénévole ;
- Non-respect de la décision d'un membre de l'organisation de la course (professionnels de la Montagne, contrôleurs, officiels de l'organisation) d'un médecin ou du service de secours;

CLASSEMENT – DOTATIONS-RÉCOMPENSES

Au retrait du dossard, le coureur recevra **une dotation personnalisée** incluse dans le prix d'inscription.

L'arrivée sera jugée au Plateau du Chalet du Clot et les dossards seront récupérés dès la ligne d'arrivée franchie.

A l'arrivée une médaille sera remise aux finishers.

Un classement général sera établi et officialisé après l'arrivée des derniers concurrents.

La remise des prix aura lieu dans la salle de réception de l'ancien Casino de Cauterets à 13h (ou après l'arrivée du dernier coureur) et récompensera :

- Les trois premières femmes et les trois premiers hommes du classement scratch du 10km et 20km

DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

MODIFICATION DU REGLEMENT

Le règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par le Club Athlétique du Vignemale jusqu'au samedi 03 janvier 2026. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve www.race-cauterets.fr

ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation aux épreuves du Trail Blanc du Pont d'Espagne entraîne l'acceptation totale du dit règlement.

ETHIQUE

Tous les concurrents s'engagent :

- A respecter l'environnement (Parc National).
Nous attendons de chaque participant, une attitude irréprochable.
Aucun déchet ne doit être jeté.
- A respecter scrupuleusement le balisage.
- A respecter tous les bénévoles et organisateurs avant, pendant et après la course.
Eux aussi sont là pour le plaisir et votre plaisir.

Les concurrents se doivent **assistance mutuelle**. Tout incident doit être signalé le plus vite possible au poste de contrôle le plus proche.

Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel **contrôle anti-dopage** sous peine de disqualification immédiate.